Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 014-251403184-20230324-DCS11_2023-DE

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 31 mars 2023

DCS11-2023

Le 31 mars 2023, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 72
Quorum requis : 36

Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59

Excusés : 3

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MOYENS GENERAUX

ENTRE LE POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE

ET LE POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, M. Romain BAIL, Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Stéphane LE HELLEY, M. Benoît LEREVEREND, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, Mme Elisabeth MAILLOUX, Mme Céline BELLONI (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Patrick DUBOIS, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, Mme Clara DEWAELE, M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Michel LAFONT), M. Marc LECERF (pouvoir à M. Hervé MAUNOURY), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Didier MAZINGUE (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Nathaly MONROCQ (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 014-251403184-20230324-DCS11_2023-DE

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Agnès DOLHEM (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Eric DELACRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 014-251403184-20230324-DCS11_2023-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MOYENS GENERAUX

ENTRE LE POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE

ET LE POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND

Exposé :

La création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand au 1er janvier 2023 par séparation, au sein du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, des missions « Réseau » et des missions « Socle » répond à l'objectif de meilleure lisibilité du réseau à l'échelle de l'ouest de la Normandie et au-delà, dans un réel souci de simplification du fonctionnement administratif. C'est pourquoi, afin de garantir une cohérence et la continuité de l'efficacité du service et de simplifier la gestion des deux Pôles métropolitains et afin également d'économiser les fonds publics, le choix est fait de mutualiser au mieux le fonctionnement des deux Pôles métropolitains.

La mutualisation se traduit par la mise à disposition du personnel par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole auprès du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, mais également par l'hébergement du Réseau Ouest Normand dans les locaux de Caen Normandie Métropole et la mise à disposition des moyens généraux de Caen Normandie Métropole au bénéfice du Réseau Ouest Normand.

Proposition :

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la Convention de mise à disposition des moyens généraux entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, dont le projet est annexé à la délibération.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président, et par délégation le Premier Vice-Président, à signer la Convention de mise à disposition des moyens généraux entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pascal SERARD

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Le Président,

Joël BRUNEAU

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 014-251403184-20230324-DCS11_2023-DE